

# Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 12/12/2023*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie le 12/12/2023*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE MAINTEC Gwenaëlle - NEVO Laurent – LE VERGE Stéphane - LE POTIER Marie-Laure – COJEAN François – NOGUES Loic - Marion LIZIARD-FLOC'H

Absents excusés : Olivier GAUTHIER donne pouvoir à Alain GUILLAUME  
Marc VIDCOQ  
Antoine JAN  
Fabienne LE MARCHAND

Secrétaire de séance : Valérie THOME

**En ce début de séance, M. Le Maire, sollicite l'assemblée pour inscription d'un ordre du jour complémentaire, accord à l'unanimité.**

**2023-95 - Acquisition foncière** : M. Yannick LE STRAT a sollicité M. Le Maire en vue d'une régularisation (cf plan ci-dessous). Dans les années 90, la commune avait procédé à l'élargissement de la voie communale au lieu-dit « Le Hilo », celle-ci étant jugée auparavant trop étroite. Cette acquisition s'était faite en plein accord avec la famille LE STRAT mais n'a jamais été régularisée. M. Yannick LE STRAT propriétaire, propose de céder cette parcelle cadastrée ZS N°39 de 107 m<sup>2</sup> à la commune pour 1 euro symbolique.



A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette acquisition selon les

conditions citées, désigne l'étude de Maître BARON-HUITEL pour l'établissement de l'acte et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

### Ordre du jour :

- **Débriefing tempête et futur plan d'urgence.** Après l'épisode de sécheresse de l'an passé et le manque d'eau, la tempête CIARAN nous a rappelé combien les aléas climatiques peuvent bousculer gravement notre quotidien même si, à Saint Caradec, les dégâts ont été limités au regard de ce que nous avons connu en Décembre 1999 et surtout en Octobre 1987. Cela étant notre dépendance à l'électricité s'est accrue et c'est ainsi que de nombreux foyers ont été privés d'électricité voire de moyens de communications pendant plusieurs jours. Que retenir de ces épisodes ?  
**Pour les foyers**, la solidarité dans les villages ou entre voisins ou en famille a joué à plein. C'est une valeur sûre dans ces périodes. Nul doute que beaucoup s'équiperont de générateurs électriques en se regroupant, mais aussi, individuellement, de réchauds à gaz, de radios à piles et d'un stock de bougies ou de lampes de poche.  
**Pour la commune** et sans préjuger de tel ou tel évènement climatique ou autre catastrophe, il semble utile d'envisager que la salle des fêtes puisse servir de local refuge avec les commodités nécessaires. Ainsi l'équiper d'un générateur pourrait être étudié. En matière de communication ne serait-ce qu'entre le maire, ses adjoints et le service technique, un système de communication de type talkie walky permettrait une liaison sur la commune même en cas d'indisponibilité des réseaux commerciaux.  
**Défense incendie.** Le SDIS sollicite les communes afin d'actualiser l'emplacement et la fonctionnalité des poteaux incendie et de disposer de la liste exhaustive des réserves d'eau naturelles ou artificielles publiques ou privées. Les représentants du Syndicat d'Hilvern et de la commission voirie seront sollicités à ce sujet.

Création d'un groupe de travail composé de : M. Le Maire, Loic NOGUES, Stéphane LE VERGE, Valérie THOMÉ

- **Voirie et bâtiments communaux :** Point sur les travaux en cours ou à venir  
La boulangerie : les travaux qui viennent de s'achever ont consisté en la réalisation des sols (carrelages), des cloisons (aux normes alimentaires) et en l'installation des réseaux d'eau et d'électricité ainsi que d'une hotte d'aspiration. Dans le local de l'étage, deux vestiaires ont été mis en place. Le porteur de projet initial s'étant désengagé, nous lançons une nouvelle recherche de professionnel de la boulangerie. Il équiperait son atelier dans un local neuf et aux normes pour développer son fonds de commerce auprès de la clientèle de Saint Caradec et des environs.

Plafond et éclairage de la salle des fêtes. Les entreprises retenues, SERFO de Trévé et SOQUET de Merdrignac vont réaliser leurs travaux conjointement pendant les semaines 6 et 7, dates où la salle des fêtes est libre de toute occupation.  
Devis SOQUET : faux plafonds salle des fêtes 12 360 € HT. Accord à l'unanimité de l'assemblée.

Retables de l'église début des travaux en Février

Esplanade de la Mairie : travaux en cours qui se termineront par les plantations vers le 15 Janvier

Accès piétons et cyclistes au city-stade : Un accès direct au city stade va être réalisé pour raccourcir et faciliter les allées et venues en direction des lotissements de La Croix et de La Chouette chevêche. Réalisation de l'élagage ce jour.

➤ **La Chouette Chevêche** :

Au vu du devis EIFFAGE actualisé (le marché de voirie date de 2014) et des nouveaux aménagements demandés (chicane, escaliers vers la rigole etc...) et de son montant dépassant largement nos prévisions, la commission s'est réunie et a décidé de rencontrer l'entreprise et le maître d'œuvre ce vendredi 15 Décembre afin d'aboutir à une proposition moins onéreuse. L'option retenue par la commission sera présentée au prochain conseil de janvier.

➤ **Projet lotissement de Calagan : demande de permis d'aménager.**

\*Eléments de contexte autour du Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette) : Présentation détaillée en séance

Le cabinet Nicolas que nous avons retenu comme maitre d'œuvre nous propose deux options d'aménagement du lotissement de Calagan. Le conseil municipal, après échanges, décide de prévoir une rencontre avec le cabinet NICOLAS pour en discuter et déposer une demande de permis d'aménager ce nouveau lotissement d'une superficie totale de 8 961 m2. Le groupe de travail sera ainsi composé de M. Le Maire, Loic NOGUES, Laurent NEVIO, Stéphane LE VERGE, Valérie THOMÉ.

➤ **Affaires sociales et téléthon.**

***Le forum « garder le cap à domicile » s'est déroulé le 18 novembre. Les visiteurs étaient au rendez-vous. Pendant tout l'après-midi, la vingtaine de professionnels ont répondu aux différentes interrogations autour de l'adaptation du logement, des solutions pour soulager les aidants, la préservation de l'autonomie ou des aides du Département. Les ateliers et conférences ont également été très suivis.***

***Le Téléthon** (8 et 9 décembre) a connu une belle participation dès vendredi soir lors de la marche à la lanterne avec les enfants des écoles. Le samedi, un peu plus de 200 repas, préparés sur place, ont été vendus. Les associations et particuliers se sont bien investis dans l'organisation des différentes manifestations. L'ambiance était chaleureuse et conviviale. L'investissement de tous a contribué à la réussite du Téléthon. Le résultat généré de 3158 euros sera reversé à l'AFM.*

***Le spectacle de Noël** offert par la municipalité aux enfants des écoles a eu lieu jeudi 14 novembre. Il était assuré par Eva Spectacles. Des tours de magie avec l'apparition de lapin et colombes, des sculptures de ballons, une partie ventriloquie et la venue du Père Noël ont rythmé l'après-midi. Après une séance photos avec le Père Noël, un goûter a été offert aux enfants.*

➤ **2023-96 Tarifs location salles et chauffage** (salle des fêtes et Val d'Oust)

A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte les tarifs 2024 suivants :

	SALLE DES AJONCS D'OR ( 80 pers)		SALLE DES ÉTOILES (200 pers)	
	Associations communales et Caradocéens	Particuliers, entreprises, associations Hors commune	Associations communales et Caradocéens	Particuliers, entreprises associations Hors commune
<b>1 journée</b> Sans cuisine et sans chauffage	98 €	141 €	180 €	278 €
<b>Forfait location</b> 2 jours : 1 seule location de cuisine sera facturée (ex : mariage + retour)	175 €	251 €	278 €	376 €
<b>Apéritif - Vin d'honneur - Repas à emporter - Hommage civil</b>	46 €	63 €	63 €	101 €
<b>Soirée et après-midis dansants, Spectacles, loto, belote, théâtre, exposition</b>	78 €	115 €	105 €	140 €
<b>Petites réunion et Assemblée générales</b>	/	92 €	/	207 €
<b>Chauffage</b> (du 15/10 au 15/04)	45 €	45 €	80 €	80 €
<b>Cuisine</b> (1 seul tarif si clef)	68 €	68 €	68 €	68 €
<b>Vaisselle</b>	0.45 € par personne			
<b>Verres, flûtes</b> (vin d'honneur, apéritif dinatoire)	0.25 € par verre ou flûte			
<b>Location écran de projection + vidéoprojecteur + enceinte + sono</b>	50 €		80 €	
<b>Nettoyage</b> (si besoin selon l'état des lieux)	35 €/heure			
<b>Caution à la réservation de la salle</b>	300 €	300 €	600 €	600 €
	600 € si location des 2 salles			
<b>Caution écran de projection + vidéoprojecteur + enceinte + sono</b>	800 €		1800 €	

### A NOTER :

Les habitants de la commune sont assujettis au même tarif que les associations caradocéennes pour la location des salles.

Il est octroyé aux associations caradocéennes le bénéfice d'une gratuité par an pour la salle et la cuisine, et d'un demi-tarif pour la location de la cuisine lors d'une autre manifestation.

- 1 - En cas de désistement tarif d'une location, dans un délai inférieur à 6 mois (sauf cas de force majeure), le Conseil Municipal, décide de conserver la caution versée à la réservation sauf si possibilité de relouer. Le Conseil Municipal examinera au cas par cas pour les exceptions. Séance du CM du 6 juin 2005.
- 2 - Attention : Facturation annuelle chauffage **110 € Club Kerjoie (Ajoncs d'Or : Scrabble) / Amuse d'Hilvern (Théâtre)**  
+ **Club Kerjoie : Réunion mensuelle 10 €.**

Pour une location d'une journée les clefs doivent impérativement être ramenées en mairie

### **3 - Salle Val d'Oust : chauffage point jeunes 110 € l'année**

- **Jeux paralympiques 2024.** Deux associations se sont mobilisées, en collaboration avec la mairie, en vue de réserver des billets pour les épreuves de poursuite individuelles au vélodrome de Saint Quentin en Yvelines le 30 Août prochain.

## ➤ Questions diverses

- Bulletin municipal
- Commémorations du 3 Aout 1944 et demande de subvention pour la réédition du livre de M LAGADEC sur la Libération dans le secteur de Loudéac. Décision reportée à la prochaine réunion du Conseil en Janvier.
- Rencontres avec le Foyer des jeunes (le 27/12) et l'USC (le 28/12)
- **2023-97** Motion de soutien à l'hôpital CHCB Kério

Considérant l'application depuis le 3 avril 2023 de la loi RIST plafonnant l'intérim médical, qui obère gravement le bon fonctionnement des services hospitaliers, les praticiens intérimaires représentant 40% des effectifs sur Kério et jusqu'à 70% aux urgences avant la réforme ;

Considérant la mise en place d'une régulation des Urgences depuis mai 2023 et le déclenchement du plan blanc le 8 novembre 2023 en raison de l'activité très soutenue des urgences et de fortes tensions sur les ressources humaines médicales ;

Considérant la démission de médecins titulaires qui dénoncent unanimement le manque d'effectifs médicaux et la dégradation de leurs conditions de travail en lien direct avec l'application de la loi RIST ;

Considérant l'absence d'incitations financières pour les médecins et personnels paramédicaux volontaires qui continuent à faire fonctionner les services hospitaliers du GHCB ;

Considérant les difficultés opposées aux médecins militaires pour exercer en hôpital public par voie contractuelle ;

Considérant le gel ou la diminution de lits constatée au sein des services hospitaliers ;

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne, qui implique l'autonomie du territoire de Santé N°8 ;

Considérant l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne ;

**Les élus du Conseil Municipal de ST CARADEC – 22600 demandent à l'Etat :**

**-une analyse approfondie, sur le territoire national et déclinée sur tous les territoires de santé français, des coûts de l'intérim médical et des contrats de remplacement médical de courte et longue durée avant et après la mise en application de la loi RIST,**

**-l'obtention d'un régime dérogatoire pour permettre le fonctionnement de l'établissement et le maintien de tous les services du GHCB,**

**-l'octroi d'incitations financières pour les médecins et personnels volontaires,**

**-le libre exercice sous contrat des médecins militaires en hôpital public.**

Nous vous proposons :

- d'adopter le texte de cette motion
- de l'adresser à M. le Préfet des Côtes d'Armor – Stéphane ROUVE ;
- de l'adresser à M. le Préfet du Morbihan – Pascal BOLOT ;
- de l'adresser à Mme la Sous-Préfète de Pontivy – Claire LIETARD
- de l'adresser à M. le Député – Marc LE FUR ;
- de l'adresser à Mme la Députée – Nicole LE PEIH ;
- de l'adresser aux Sénateurs des Côtes d'Armor ;
- de l'adresser aux Sénateurs du Morbihan ;
- de l'adresser à M. le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor - Christian COAIL ;
- de l'adresser à M. le Président du Conseil Départemental du Morbihan - David LAPPARTIENT ;
- de l'adresser à Mme la Directrice Générale de l'ARS Bretagne – Elise NOGUERA.

- **2023-98** Effacement de dettes suite décision de la commission de surendettement pour impayés cantine d'un montant de 162 €.

Le comptable informe l'assemblée de la décision de la commission de surendettement de mettre fin à l'existence des créances de Mme PETITJEAN Melody à hauteur de 162 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre fin à l'existence de ces créances d'un montant de 162 € et autorise l'émission d'un mandat au compte 6542 (créances éteintes) au budget primitif 2023.

- **2023-99** Son de Bretagne : cotisation 2024

Dans le cadre de l'édition 2024 de « Sons de Bretagne et d'ailleurs », l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide le versement d'une cotisation de 1000 €

- Salon des Maires de France :

M. COJEAN fait un bilan des entreprises diverses rencontrées au salon.